

## Retour à une organisation du temps scolaire à 4 jours et adaptation de vos services péri et extrascolaires

Comme proposé par le Président de la République, la majorité des conseils d'école et des conseils municipaux a décidé de **solliciter un retour à un temps d'enseignement sur 4 jours**.

Les services de l'Education nationale **ont confirmé le retour à la semaine de 4 jours** à la rentrée de septembre 2017 pour l'ensemble des Communes membres de la CdC Médullienne

La CdC Médullienne, gestionnaire des temps péri et extrascolaire va **adapter sa proposition des autres temps de la journée de l'enfant**. Elle va modifier le fonctionnement de son Accueil PériScolaire et des Centre de Loisirs (ALSH) pour répondre aux besoins des familles.

À compter de la rentrée, les parents pourront faire garder leurs enfants **le mercredi soit à la journée**, comme cela était déjà le cas avant la Réforme, **soit uniquement à la demi-journée** (matin ou après-midi mais toujours avec repas).

En période scolaire, la semaine de votre enfant sera donc rythmée selon ce nouvel emploi du temps :

Lu	APS à partir de 7h	Ecole	Pause Méridienne	Ecole	APS jusqu'à 19h
Ma	APS à partir de 7h	Ecole	Pause Méridienne	Ecole	APS jusqu'à 19h
Me	Garderie gratuite de 7h à 8h30	<b>Centre de Loisirs</b> en journée de 8h30 à 17h en demi-journée de 8h30 à 13h30 ou de 11h30 à 17h30			Garderie gratuite de 17h à 18h30
Je	APS à partir de 7h	Ecole	Pause Méridienne	Ecole	APS jusqu'à 19h
Ve	APS à partir de 7h	Ecole	Pause Méridienne	Ecole	APS jusqu'à 19h

Vous pouvez dès à présent vous inscrire via le Portail Familles à l'Accueil Périscolaire et au Centre de Loisirs du mercredi. <http://www.cdcmédullienne.com>

Pour le Centre de Loisirs du mercredi, vous devrez une fois inscrits, réserver la journée ou la demi-journée au moins 15 jours avant le jour concerné soit pour le mercredi 6 septembre, le 22 août au plus tard.

Votre dossier d'inscription devra être complété **des pièces suivantes** :

- Photocopie de l'attestation carte vitale qui couvre l'enfant
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire ou responsabilité civile
- Avis d'imposition du foyer de l'année N-1 (ou dernier avis en votre possession)
- Photocopie des vaccinations du carnet de santé
- Photocopie de votre numéro allocataire CAF ou MSA

Vous pouvez nous les communiquer directement par mail (format pdf ou image) via le portail Familles – Mon Compte Citoyen – Mon Compte – Mes documents

Merci de renommer le document transmis sous ce format NOM-Prénom Carte vitale ; NOM-Prénom Assurance ; NOM – Prénom ; Impôt ; NOM- Prénom Vaccins